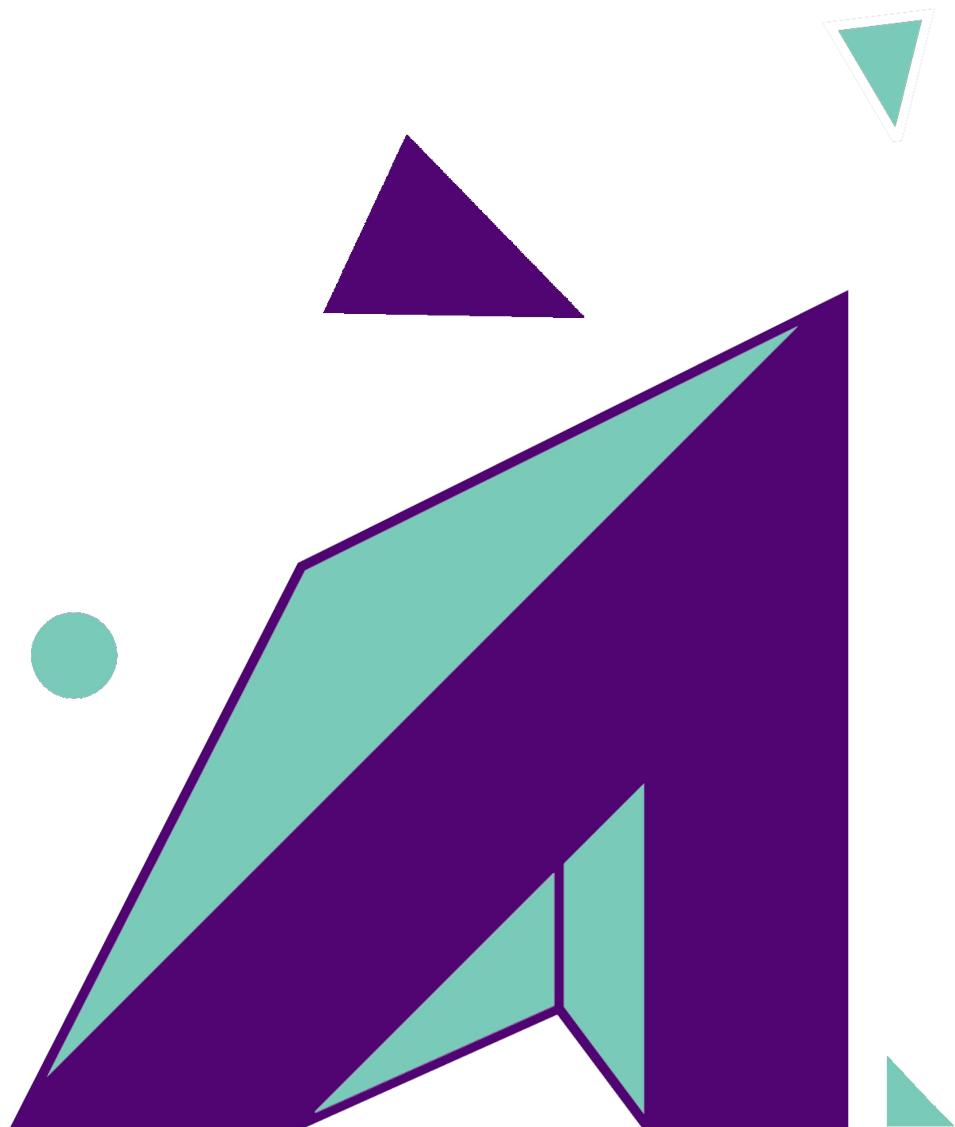


# APPEL A PROJET POUR RESIDENCE DE CREATION

## 2026 - 2027



**L'ASSEMBLÉE**  
FABRIQUE ARTISTIQUE

L'Assemblée, Fabrique Artistique  
Lieu de résidence, de création et de transmission  
17 rue Saint-Eusèbe - 69003 Lyon  
04 28 29 50 02 - [contact@lassemblee-artistique.fr](mailto:contact@lassemblee-artistique.fr) - [www.lassemblee-artistique.fr](http://www.lassemblee-artistique.fr)

Ancien bâtiment industriel d'une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup>, situé dans le 3ème arrondissement de Lyon, L'Assemblée, fabrique artistique, est un nouvel équipement culturel dédié à la création, à la transmission et aux pratiques amateurs.

L'Assemblée comporte plusieurs espaces :

- > Une salle de spectacles d'une jauge de 75 places assises, mise à disposition dans le cadre de l'appel à résidence
- > Une salle de répétition de 90 m<sup>2</sup> utilisée pour des ateliers amateurs et des répétitions de projet sans technique
- > Une cuisine partagée
- > Un grand hall d'accueil de 200 m<sup>2</sup> et un bar pouvant accueillir des évènements
- > Des boxes de stockage à destination des compagnies
- > Des bureaux administratifs partagés

Une fabrique artistique est un lieu propice à la découverte et à la démarche de création. L'Assemblée accueille en résidence tout au long de l'année une dizaine d'équipes artistiques professionnelles pour des temps de création, de recherche ou de présentation de projets.

L'Assemblée est aussi un lieu de programmation, ouvert au public et aux professionnels. Elle propose de découvrir le travail des équipes en résidence sous la forme de sorties de résidence, d'avant-premières ou de représentations de spectacles aboutis. Afin de soutenir le projet du lieu, ces sorties de résidence publiques sont payantes à prix fléché.

Autre pilier du projet, la transmission est un moyen de partager les enjeux d'une création entre les artistes et les publics.

L'Assemblée développe des projets d'actions culturelles avec les habitants, associations et autres structures socio-culturelles du quartier. Ces projets peuvent être portés par les artistes en résidence sur la saison ou par la compagnie du Bonhomme qui gère l'Assemblée.

L'Assemblée organise également des ateliers de pratiques artistiques amateurs (théâtre, danse...) à destination des enfants, des adolescents et des adultes.

L'Assemblée est aussi un lieu d'échanges, de débat et de coopération. Elle organise des évènements proposés par les usagers du lieu (artistes, adhérents, bénévoles) en résonance avec les thématiques des résidences artistiques.

Pour candidater, merci d'envoyer avant le **15 mars 2026** à l'adresse mail : [contact@lassemblee-artistique.fr](mailto:contact@lassemblee-artistique.fr)

- > Le dossier artistique du projet
- > La fiche de renseignements ci-dessous
- > Un courrier d'engagement de la structure partenaire envisagée
- > Une pré-fiche technique ou une explication technique du projet

## **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

La salle principale est une salle modulable de 170 m<sup>2</sup>, disposant d'un plateau de 12 m d'ouverture, de 9 m de fond et d'une hauteur sous gril non uniforme d'environ 3 m. Cet espace comprend un gradin modulaire de 77 places (l'espace utile est donc de 12 x 11 m dans cette configuration frontale).

Plusieurs configurations peuvent être envisagées (du frontal au quadri frontal...) et la jauge peut aller jusqu'à 100 personnes en fonction du dispositif. Un gril technique complète l'espace afin d'accrocher lumières, scénographie...

La liste du matériel technique disponible est indiquée dans la fiche technique. Vos besoins qui ne sont pas dans cette liste devront être fournis par vos soins.

## **CONDITIONS D'ACCUEIL**

Période de résidence de 1 à 2 semaines entre septembre 2026 et juin 2027.

L'Assemblée mettra à disposition de la compagnie accueillie un régisseur d'accueil lors des services de montage et de démontage. La présence d'un technicien compétent, au sein de l'équipe accueillie en résidence, est indispensable afin de pouvoir utiliser le matériel technique de la salle.

Présentation publique du travail en cours sous la forme d'une sortie de résidence publique. En fonction de l'état d'avancement du projet, des représentations ou avant-premières pourront être envisagées sous forme de coréalisation.

## **CADRE GÉNÉRAL DES CANDIDATURES**

L'appel à résidence est destiné aux compagnies professionnelles œuvrant dans le champ de la création théâtrale, chorégraphique et musicale.

Le projet doit être porté par une entité juridique constituée en association ou en société et détenir une licence de producteur de spectacle (type 2).

Une attention particulière sera portée aux formes susceptibles de s'adresser à tous les publics (enfants, ados, adultes).

Le projet doit bénéficier du soutien d'au moins un autre partenaire confirmé (coproducteur, soutien financier ou accueil en résidence...).

**COMPAGNIE**

Nom de la structure juridique portant le projet :

Nom de la compagnie (si différent) :

Siège social :

N° SIRET / Code APE :

Noms et coordonnées (tél. + mail) du responsable artistique :

Noms et coordonnées (tél. + mail) du responsable administratif :

Noms et coordonnées (tél. + mail) du responsable technique :

Démarche artistique de la compagnie (15 lignes) :

Liens vidéo des précédentes créations ou du travail en cours :

## **PROJET DE CREATION**

Nom de la création :

Discipline artistique :

Public visé (tout public, jeune public) :

Présentation du projet artistique :

Distribution :

Calendrier de création :

Dates sollicitées (2 périodes maximum) :

Projets de restitution (sortie de résidence, avant-première...) et de médiation avec le public proposés :

Nombre de personnes présentes en résidence :

Besoins techniques :

Vos motivations pour une résidence à l'Assemblée et le type d'accompagnement dont vous avez besoin :